



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-95-5/18-PT

Date : 31 août 2009

Original : FRANÇAIS
Anglais

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL INTERNATIONAL

Devant : M. le Juge Patrick Robinson, Président

Assisté de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 31 août 2009

LE PROCUREUR

c/

RADOVAN KARADŽIĆ

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE PORTANT REMPLACEMENT D'UN JUGE DANS UNE
AFFAIRE DONT EST SAISIE UNE CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE**

Le Bureau du Procureur :

M. Alan Tieger
M^{me} Hildegard Uertz-Retzlaff

L'Accusé :

Radovan Karadžić

NOUS, PATRICK ROBINSON, Président du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal international »),

VU l'Ordonnance attribuant une affaire à une nouvelle Chambre de première instance, rendue le 21 août 2008, par laquelle nous avons attribué à la Chambre de première instance III l'affaire n° IT-95-5/18-I, *Le Procureur c/ Radovan Karadžić*, dont était initialement saisie la Chambre de première instance I,

VU l'Ordonnance portant désignation des juges chargés de connaître d'une affaire pendant sa mise en état, rendue le 22 août 2008 en notre qualité de Président de la Chambre de première instance III, par laquelle nous avons dit que le collège de juges chargés de connaître de l'espèce pendant sa mise en état se composerait de nous-même (Président), du Juge Michèle Picard et du Juge Iain Bonomy, et nommé ce dernier juge de la mise en état,

VU l'Ordonnance portant remplacement d'un juge dans une affaire portée devant une Chambre de première instance, rendue le 18 novembre 2008, par laquelle nous avons désigné le Juge Christoph Flügge pour nous remplacer en l'espèce,

VU l'article 19 du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal autorisant le Président du Tribunal à coordonner les travaux des Chambres,

VU la composition des Chambres de première instance du Tribunal, exposée dans le document IT/261 du 17 novembre 2008,

VU les impératifs du Tribunal tenant à l'organisation des procès et à l'attribution des affaires,

ORDONNONS que le Juge O-Gon Kwon remplace le Juge Iain Bonomy en l'espèce à compter du 1^{er} septembre 2009.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 31 août 2009
La Haye (Pays-Bas)

Le Président du Tribunal
international

/signé/

Patrick Robinson

[Sceau du Tribunal international]